

CARDINAL ENERGY LTD.
PLACEMENT D' ACTIONS ORDINAIRES SUR LE CAPITAL AUTORISÉ
PAR VOIE DE PRISE FERME
SOMMAIRE DES MODALITÉS

UN PROSPECTUS SIMPLIFIÉ PROVISOIRE CONTENANT DE L'INFORMATION IMPORTANTE SUR LES TITRES DÉCRITS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT N'A PAS ENCORE ÉTÉ DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AUTORITÉ EN VALEURS MOBILIÈRES DE CHACUNE DES PROVINCES DU CANADA. UN EXEMPLAIRE DU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ PROVISOIRE DOIT ÊTRE TRANSMIS À TOUT INVESTISSEUR QUI A REÇU LE PRÉSENT DOCUMENT ET MANIFESTÉ UN INTÉRÊT À ACQUÉRIR OU À SOUSCRIRE LES TITRES. AUCUNE SOUSCRIPTION OU OFFRE D'ACHAT DE TITRES NE PEUT ÊTRE ACCEPTÉE AVANT LE VISA DU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DÉFINITIF. LE PRÉSENT DOCUMENT NE RÉVÈLE PAS DE FAÇON COMPLÈTE TOUS LES FAITS IMPORTANTS RELATIFS AUX TITRES OFFERTS. IL EST RECOMMANDÉ AUX INVESTISSEURS DE LIRE LE PROSPECTUS SIMPLIFIÉ PROVISOIRE, LE PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DÉFINITIF ET TOUTES LEURS MODIFICATIONS POUR OBTENIR L'INFORMATION RELATIVE À CES FAITS, PARTICULIÈREMENT LES FACTEURS DE RISQUE LIÉS AUX TITRES OFFERTS, AVANT DE PRENDRE UNE DÉCISION D'INVESTISSEMENT.

Émetteur :	Cardinal Energy Ltd. (la « société »).
Émission :	Placement de 6 500 000 actions ordinaires sur le capital autorisé (les « actions ordinaires »).
Montant de l'émission :	60 775 000 \$, compte non tenu de l'option de surallocation.
Prix d'émission :	9,35 \$ l'action ordinaire.
Option de surallocation :	La société a accordé aux preneurs fermes une option leur permettant de souscrire jusqu'à 650 000 actions ordinaires supplémentaires (soit 10 % de l'émission) au prix d'émission, option qu'ils peuvent exercer en totalité ou en partie, en tout temps dans les 30 jours suivant la date de clôture.
Emploi du produit :	La société a l'intention d'affecter le produit net tiré de l'émission à la réduction de sa dette et prélèvera de nouveau par la suite les montants nécessaires pour accroître son programme de forage 2016 à Bantry, mettre en œuvre un programme de forage à Mitsue, affecter des dépenses en immobilisations à ses installations afin de réduire davantage les coûts d'exploitation et positionner la société pour lui permettre de saisir les occasions d'acquisitions éventuelles.
Dividendes :	Des dividendes sont payables sur les actions ordinaires une fois par mois vers le 15 ^e jour de chaque mois. Le premier dividende auquel les souscripteurs d'actions ordinaires dans le cadre de l'émission auront le droit de participer sera le dividende qui devrait être annoncé à la mi-juin, payable vers le 15 juillet 2016 aux porteurs inscrits vers le 30 juin 2016.
Mode de placement :	Appel public à l'épargne effectué dans toutes les provinces du Canada au moyen d'un prospectus simplifié. Aux États-Unis : placement privé auprès d'« acheteurs institutionnels admissibles » (<i>qualified institutional buyers</i>) conformément à la règle 144A prise en application de la loi des États-Unis intitulée <i>Securities Act of 1933</i> . On pourra consulter le prospectus simplifié au www.sedar.com .
Mode de prise ferme :	Placement par voie de prise ferme, sous réserve de la signature d'une convention de prise ferme renfermant des dispositions de résolution usuelles et d'autres dispositions habituelles dans le secteur.
Admissibilité :	Les actions ordinaires constitueront des placements admissibles pour les REEI, les REER, les FERR, les REEE, les CELI et les RPDB.
Inscription à la cote d'une bourse :	Les actions ordinaires en circulation de la société sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « CJ ».
Preneurs fermes :	Un syndicat dirigé par Marchés des capitaux CIBC.
Commission :	4,0 %.
Date de clôture :	Le 15 juin 2016.